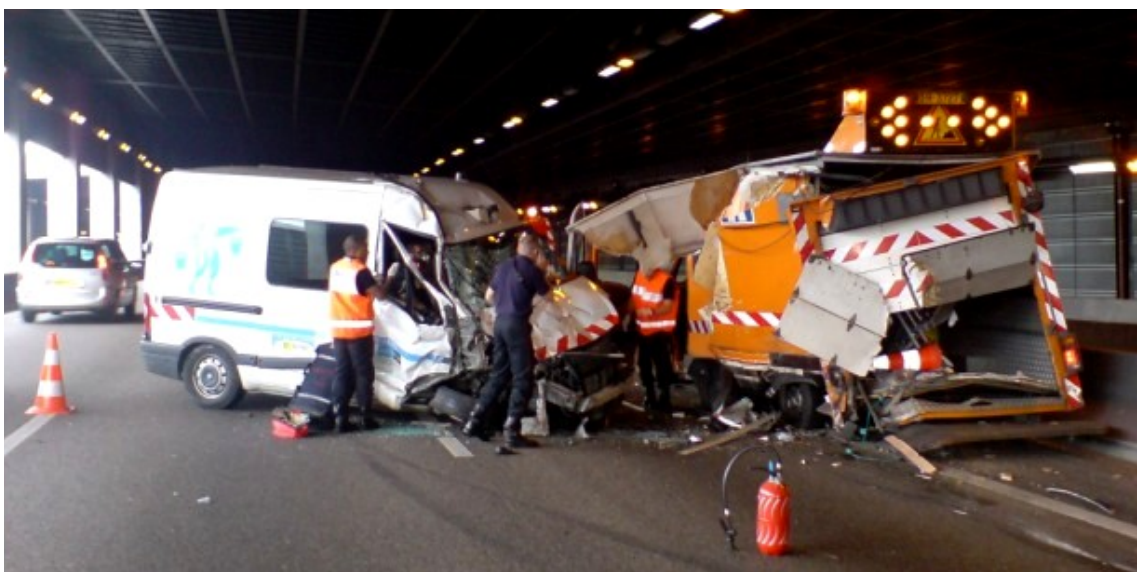


DOSSIER DE PRESSE

Campagne de sensibilisation sur la sécurité des personnels aux abords des chantiers routiers

Du 20 au 24 juin 2011



© DIRIF

**Présent
pour
l'avenir**

Contact presse: 01.40.81.27.65
ou 06 29 60 57 12

SOMMAIRE

- Plus de 100 000 chantiers par an sur le réseau routier français
- Accidentologie aux abords des chantiers
- Une semaine pour sensibiliser à la sécurité des agents partout en France
- Les Directions interdépartementales des routes (DIR)
- Campagne de sécurité 2010 : Carte des actions de sensibilisation des usagers

Plus de 100 000 chantiers par an sur le réseau routier français

Pour garantir aux usagers les meilleures conditions de circulation, les routes et autoroutes doivent être entretenues et améliorées en permanence. Travaux d'entretien mais aussi constructions de nouvelles infrastructures, édification d'ouvrages d'art, élargissement de chaussées, déviation... au total plus de 100 000 chantiers sont mis en place chaque année sur le réseau routier français.

La mise en œuvre d'un chantier, fixe ou mobile, crée inévitablement des perturbations : suppression de la bande d'arrêt d'urgence, réduction du nombre de voies entraînant des ralentissements, circulation déviée ou alternée...

Les dispositifs de signalisation mis en place permettent à la fois d'assurer la protection des usagers de la route et celle des personnels qui y travaillent notamment les agents d'entretien ou d'exploitation mais aussi pompiers, forces de police et gendarmes lors d'interventions d'urgence en cas de panne ou d'accidents.



© DIR Centre Est

Accidentologie aux abords des chantiers

Le non-respect des consignes de sécurité met en danger le personnel en charge de l'exploitation et de l'entretien des routes ; ce non-respect des consignes met également les usagers en danger.

Chiffres de l'accidentologie en 2010 sur le réseau routier national non concédé - flèches lumineuses de rabattement (FLR) ou flèches lumineuses d'urgence (FLU) percutées

- 59 accidents impliquant des FLR et des FLU sur le réseau routier national non concédé
- personnel d'exploitation et d'entretien des routes nationales : 3 blessés
- usagers : 1 mort et 10 blessés

Typologie des accidents ou circonstances

A l'origine des accidents, se trouve très souvent une faute de comportement du conducteur usager de la route :

- inattention,
- assoupissement,
- alcoolémie positive,
- vitesse excessive,
- non respect des distances de sécurité,
- usagers forçant le passage en doublant jusqu'à ne plus avoir le temps de se rabattre avant la flèche lumineuse de rabattement.

Les accidents causant des blessures aux agents d'exploitation se produisent le plus souvent lors des phases délicates de mise en place ou de la dépose de la signalisation, mais également lors de la présence sur la chaussée pour l'intervention, que celle-ci soit sur évènement ou pour un travail programmé.



© DIR Atlantique



© DIR Est



© DIR Centre Ouest



© DIR Ouest



Une semaine pour sensibiliser à la sécurité des agents partout en France

Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a lancé une semaine de sensibilisation à la sécurité des personnels de la route travaillant aux abords des chantiers. Dans toute la France, du 20 au 24 juin 2011, ont lieu des journées d'actions à destination des conducteurs pour les sensibiliser à cette problématique.

En effet, 44 % des conducteurs dépassent de plus de 20 km/h la vitesse limite autorisée aux abords des chantiers ; 20% des conducteurs ne respectent pas les distances de sécurité ; et en 2010, environ 2 000 accidents sont imputables au manque d'attention des conducteurs.

Il est essentiel que les conducteurs prennent conscience que la vie des agents d'exploitation travaillant sur des chantiers routiers est régulièrement en danger.

Aux abords des chantiers, les conducteurs doivent donc ralentir et respecter une vitesse modérée. Il est important de garder une distance de sécurité à tout instant sur la route et de rester concentré pour pouvoir anticiper les dangers liés aux travaux et aux autres automobilistes.

Visuels de la campagne (© DIR Est)

« Nous agissons pour
votre sécurité,
pensez à la nôtre »



TROP VITE
Adoptez et conservez une vitesse modérée jusqu'à la sortie du chantier.
Pensez aux agents et ouvriers qui travaillent près de la circulation !

TROP PRES TROP PRES TROP PRES TROP PRES
Gardez une distance de sécurité correspondant à 2 secondes avec le véhicule devant vous.
Collé derrière un camion, vous conduisez en aveugle !

TROP DISTRAIT
Restez concentré afin de pouvoir anticiper tout danger lié aux travaux ou aux autres automobilistes.
Téléphoner, manger, consulter une carte...
faire autre chose que conduire vous rend moins vigilant :
vous devenez un conducteur dangereux !

**La route c'est également notre environnement,
ne la transformez pas en poubelle !**

Présentation de la campagne

La campagne combine deux actions successives :

- 1) une première action de prévention : les usagers ayant une conduite dangereuse aux abords d'un chantier (excès de vitesse, comportement dangereux) sont interceptés et dirigés vers une aire où ils sont sensibilisés par les agents de la DIR et les forces de l'ordre ;
- 2) en aval le même dispositif entraîne cette fois-ci une sanction en cas d'infraction

Une campagne de presse simultanée permettra de déployer plus largement la sensibilisation des usagers sur le thème de la sécurité aux abords des chantiers.



© DIR Nord Ouest

Les acteurs

L'action est commune aux 11 Directions interdépartementales des routes (DIR). Elle implique directement les agents d'exploitation (sensibilisation des usagers interceptés) et nécessite l'intervention conjointe des forces de gendarmerie ou de police (interception, sensibilisation, sanction).

Les Directions interdépartementales des routes (DIR)

La loi de décentralisation du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a recentré l'activité des opérateurs routiers de l'Etat sur le réseau structurant du territoire français. Désormais, le domaine routier de l'Etat se compose de 20 000 km de voies dont 11 800 km non concédés.

Cette phase de décentralisation s'est concrétisée par une réorganisation des services routiers déconcentrés de l'Etat et en particulier par la création de 11 Directions interdépartementales des routes (DIR).

Responsables de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier non concédé, les DIR se mobilisent chaque jour pour améliorer la sécurité et le service aux usagers d'un réseau fortement circulé, long de 11 800 km.

Les principales missions des DIR

Les 11 DIR sont chargées de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier existant mais aussi de la maîtrise d'œuvre du développement du réseau routier national.

Ce sont les DIR qui au quotidien œuvrent pour mettre en œuvre le même niveau de service sur un itinéraire cohérent.

L'exploitation

Elles sont au service de l'utilisateur des routes pour la surveillance du réseau, la gestion du trafic, l'information, les interventions lors d'accidents, la viabilité notamment en période hivernale.

L'entretien

Elles ont en charge l'entretien des chaussées et de leur dépendances (accotements, fossés, bassins, plantations), des aires de service, des ouvrages d'art (ponts, viaduc, tunnels, murs), des équipements de la route (signalisations, dispositifs de retenue, dispositifs de surveillance).

Ingénierie routière

Avec leurs services d'ingénierie routière, les DIR réalisent à la demande des services de maîtrise d'ouvrage, les études de projets routiers et la direction de l'exécution des travaux d'infrastructures nouvelles.